

## 22<sup>e</sup> rapport annuel du président

Cette 22<sup>e</sup> année *senesuisse* a été mitigée. Allégresse pour les succès et déconvenues face aux décisions politiques et juridiques se sont côtoyées.

D'abord au sujet des coups bas :

Le Tribunal administratif fédéral a donné raison aux assureurs tarifsuisse : les frais de matériel de soins LiMA ne peuvent pas être facturés en sus aux caisses de maladie. Qui doit payer – et ceci rétroactivement pour de nombreuses années en arrière ? Le processus actuel du remboursement et surtout la gestion rétroactive doivent encore être précisés dans certains cantons.

Je me permets de mentionner que, quoique les frais LiMa ne soient qu'une part marginale des dépenses globales de la santé, les caisses de maladie se montrent sans égard pour les plus faibles dans le système de santé, soit les personnes âgées. Si je pense aux provisions que les caisses de maladie versent librement aux intermédiaires pour acquérir de nouveaux assurés ainsi qu'aux indemnités généreuses pour les traitements médicaux les plus simples, je reconnais n'avoir aucune compréhension pour ces calculs d'épicier LiMA.

Et ce n'est pas fini : le Parlement, sous la pression des représentants des cantons, a pris une décision qui me laisse bien perplexe. La liberté de choix de la personne âgée lui est refusée si elle veut entrer dans un EMS extra-cantonal. Les cantons refusent avec constance à couvrir entièrement les coûts résiduels. Dans cet état de fait, il n'est d'ailleurs aucunement tenu compte du niveau de la vie, de la qualité et surtout de la proximité des proches.

Malheureusement, nous ressentons aussi une certaine agressivité de la part des médias et du syndicat Unia qui avancent la plupart du temps des arguments peu crédibles ou donnent des exemples irrecevables d'EMS à l'étranger. Dans la mesure de ses possibilités et pour autant que ceci soit judicieux, *senesuisse* s'oppose avec vigueur à de tels raisonnements.

Le comité a traité de nombreuses affaires lors de ces quatre réunions en 2017. Nous avons élaboré et signé une déclaration d'intention entre Curaviva et *senesuisse* pour les thèmes que nous voulons traiter en commun. Le groupe de coordination soins de longue durée (KGL), composé de représentants de *senesuisse*, Curaviva et H+, s'est préoccupé entre autres d'un meilleur financement des soins et des prestations de traitement de la démence ainsi que du financement résiduel extra-cantonal. Puis, la collaboration avec d'autres associations dans la commission d'intérêt financement des soins donne plus de poids à nos requêtes visant des améliorations nécessaires.

Le directeur et le président ont participé activement aux deux ateliers des experts à l'Institut Gottlieb Duttweiler à Rüschlikon. Des conférences de presse et rencontres régionales dans les cantons Argovie, Berne, Neuchâtel, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne St-Gall, Thurgovie et en Suisse centrale ont eu lieu. Pour les échanges avec les médias, il s'agissait surtout de préparer le terrain pour les décisions politiques concernant le financement des 'logements protégés' au moyen des prestations complémentaires.

Les affaires les plus importantes auxquelles senesuisse a collaboré activement sont : l'élaboration d'une proposition d'indemnisation des personnes atteintes de démence, la révision de la loi sur les prestations complémentaires, l'élaboration des bases pour les soins palliatifs, l'introduction de l'obligation cantonale de formation, la fixation des coûts des soins et les travaux suite au jugement rendu par le TAF sur LiMA.

Nous avons pris position dans l'intérêt de nos membres lors de différentes consultations, entre autres : la restriction de l'immigration, les modifications de Tarmed, les directives de l'ASSM sur la prise en charge des personnes atteintes de démence, l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux, la vérification de la médication aux intersections ainsi que la planification et le financement des EMS dans les cantons de BE, GL, GR et SG.

senesuisse participe à diverses études dans son secteur d'activités, p. ex. avec les questionnaires aux EMS et aux résidents en EMS (SHURP et Respons), à l'étude sur un avenir avec des modèles de soins gérés par le personnel infirmier (Intercare) et aux études sur le recrutement de personnel soignant supplémentaire (CNHW).

Nous pouvons nous réjouir de la croissance régulière de senesuisse avec 19 nouveaux membres pour un total de 880 places de soins. Quatre membres ont démissionné soit par ce qu'ils ont cessé leurs activités soit par ce qu'ils ont été repris par un autre établissement.

Comme mentionné plus haut, l'année associative a globalement été réussie pour senesuisse, nous avons gagné en reconnaissance et notre profil s'est affirmé. Nous sommes plus que jamais indispensables pour la représentation de la branche, déjà du fait que les décisions politiques et juridiques soient souvent prises aux antipodes de la réalité quotidienne et empêchent nos membres d'accomplir leurs tâches librement ou même les obligeant à revenir en arrière dans leurs initiatives.

Un grand merci à notre directeur Christian Streit. Avec son esprit d'initiative et sa force de persuasion, il s'engage sans se ménager avec son assistante Daniela Glauser pour la cause de notre association. Je leur réitère ici mon merci ainsi qu'à mes collègues du comité qui effectuent leurs tâches scrupuleusement pour le bien des membres de senesuisse.

Avec vous tous, nous pouvons entrer dans cette nouvelle année associative avec confiance et élan.

Mes cordiaux remerciements.

Clovis Défago  
*Président senesuisse*

avril 2018